



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations humanitaires

Question écrite n° 24378

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la situation délicate dans laquelle se trouvent certains comités du Secours populaire français. En effet, la campagne alimentaire pour 1998-1999 démarre avec plusieurs semaines de retard du fait d'une décision officielle tardive de la Commission européenne de Bruxelles. Les appels d'offres viennent seulement d'être envoyés par les offices interprofessionnels. En conséquence, le dépouillement de ces offres s'est étalé entre le 9 et le 15 décembre. Ainsi, compte tenu des contraintes administratives et des délais de fabrication, il est fort à craindre que les produits ne soient pas disponibles avant le mois de janvier. Cette situation entraîne d'énormes dépenses pour l'alimentation et aura probablement pour conséquence un manque à gagner sur les colis de Noël ou sur les prochaines distributions alimentaires de ces associations. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures financières et humaines compte prendre le Gouvernement afin d'aider ces associations qui luttent quotidiennement contre l'exclusion et la marginalisation des personnes en situation de précarité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24378

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 397